



Juin 2023

FRANÇAIS

Original : Anglais

MARCHÉ COMMUN
de l'Afrique orientale et australe

22^e Sommet de la Conférence des chefs d'état et de gouvernement du COMESA

8 juin 2023
Lusaka (Zambie)

**COMMUNIQUÉ FINAL DU 22^e SOMMET DE LA CONFÉRENCE
DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DU COMESA**

*Thème : « Intégration économique pour un COMESA prospère, ancré sur
l'investissement vert, la valeur ajoutée et le tourisme ».*

Le 22^e Sommet de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Marché commun de l'Afrique orientale et australe s'est tenu en mode présentiel au Centre de conférences internationales de Mulungushi, à Lusaka (Zambie), le 8 juin 2023, sous le thème : « *Intégration économique pour un COMESA prospère, ancré sur l'investissement vert, la valeur ajoutée et le tourisme* ».

Participation

Participent au Sommet les chefs d'État et de gouvernement et plénipotentiaires suivants :

Son Excellence Monsieur Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie et Président de la Conférence du COMESA ;

Son Excellence Monsieur Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi et Vice-président de la Conférence du COMESA ;

Son Excellence Monsieur Abdel Fattah El-Sisi, Président de la République arabe d'Égypte et Rapporteur de la Conférence du COMESA ;

Son Excellence Monsieur Lazarus McCarthy Chakwera, Président de la République du Malawi ;

Son Excellence Monsieur William Samoei Ruto, Président de la République du Kenya ;

Son Excellence Major (retraîtée) Jessica Rose Epel Alupo, Vice-présidente de la République d'Ouganda ;

Son Excellence Monsieur Ahmed Afif, Vice-président de la République des Seychelles ;

Son Excellence Monsieur Musa Al-Koni, Vice-président du Conseil présidentiel libyen, État de Libye ;

Son Excellence le Très honorable Cleopas Siphon Dlamini, Premier ministre du Royaume d'Estwatinie ;

Son Excellence Monsieur Salah Ahmed Jama, Vice-premier ministre de la République fédérale de Somalie ;

L'Honorable Vincent Biruta, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Rwanda ;

L'Honorable Nabil Ammar, Ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger de la République tunisienne ;

L'Honorable Yvette Sylla, Ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar ;

L'Honorable Dhoahir Dhoulkamal, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de l'Union des Comores ;

Son Excellence Ambassadeur Fredrick M. M. Shava, Ministre des Affaires étrangères de la République du Zimbabwe ;

L'Honorable Jean-Lucien Bussa Tongba, Ministre du Commerce extérieur de la République démocratique du Congo ;

Son Excellence Monsieur Abadi Nureldin Abdelrahman Nureldin, Ambassadeur de la République du Soudan auprès de la République de Zambie ;

Son Excellence Monsieur Beyene Russom, Ambassadeur de l'État d'Érythrée auprès de la République du Kenya et de la République de Zambie ;

Son Excellence Monsieur Jean-François Chaumière, Haut-commissaire de la République de Maurice basé en Mozambique ; et

Monsieur Samuel Addis Alemayehu, Directeur de la Division Paix et Sécurité au Cabinet du Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Union africaine et de l'UNECA, de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

Partenaires et organisations

Participent également au Sommet les partenaires au développement et organisations suivants : la Commission de l'Union africaine (CUA), le Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC Afrique), le Secrétariat du Commonwealth, la Banque africaine d'import-export (AFREXIMBANK), la Banque mondiale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), le Centre du commerce international (CCI), l'Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD), l'Organisation internationale du travail (OIT), la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et l'Union européenne, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), les Représentants permanents et spéciaux accrédités auprès du COMESA et la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL).

Ouverture du Sommet

Son Excellence Monsieur Abdel Fattah El-Sisi, Président de la République arabe d'Égypte et Président sortant de la Conférence ouvre la séance.

La Conférence **élit** par acclamation le Bureau du 22^e Sommet avec Son Excellence M. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie, comme Président, Son Excellence M. Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi, comme Vice-président et Son Excellence M. Abdel Fattah El-Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, comme Rapporteur.

Son Excellence M. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie **salue et exprime** sa gratitude à Son Excellence M. Abdel Fattah El-Sisi, Président de la République arabe d'Égypte pour le leadership de son pays en tant que Président de la Conférence du COMESA depuis novembre 2021.

Son Excellence M. Hakainde Hichilema **remercie** la Conférence pour l'honneur accordé à la République de Zambie d'assurer la présidence de la Conférence et s'engage à faire avancer le programme d'intégration du COMESA en collaboration avec les membres de son Bureau.

Les chefs d'État et de gouvernement du Kenya et du Malawi, le Vice-président de la Libye et le Vice-premier ministre de la Somalie prononcent leurs premiers discours au Sommet.

Le Premier ministre d'Eswatini, le Vice-président des Seychelles et le Vice-président de l'Ouganda présentent aux participants les salutations chaleureuses et les meilleurs vœux de Sa Majesté et Chef d'État du Royaume d'Eswatini, de Son Excellence M. le Président des Seychelles et de Son Excellence M. le Président de la République d'Ouganda, respectivement.

En outre, les Communautés économiques régionales et d'autres Organisations continentales et internationales suivantes font des déclarations : le Secrétariat du COMESA, la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat du Commonwealth.

Après l'ouverture officielle du Sommet, la Conférence

Adopte le Rapport de la Secrétaire générale sur l'état de l'intégration dans le COMESA;

Adopte le Rapport du Conseil des opérateurs économiques du COMESA et charge le Secrétariat d'élaborer un plan d'action pour sa mise en œuvre en y associant toutes les parties prenantes ;

Prend note du Rapport de la 43^e réunion du Conseil des ministres du COMESA ; et

Examine et adopte le Rapport de la 18^e réunion des Ministres des Affaires étrangères du COMESA .

A. Concernant la pandémie de COVID-19 et la voie vers la reprise économique

Salue les efforts de collaboration du Secrétariat, des États membres et d'autres organisations, notamment le CDC-Afrique, le Fonds mondial, l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP dans le but de renforcer le système de santé de la région ;

Note avec satisfaction les progrès réalisés dans le développement de l'industrie pharmaceutique de la région à travers la production et la fourniture durables de médicaments et de produits pharmaceutiques abordables afin de renforcer la **préparation** à la lutte contre les futurs défis de santé ;

Félicite le Secrétariat pour la création du Comité ministériel de la santé du COMESA et les étapes vers la mise en service du Bureau de la santé du COMESA en tant que stratégies pour relever efficacement les défis de santé dans la région ; et

Salue les efforts de reprise économique que déploient les États membres et **reconnait** le tourisme comme étant un secteur crucial dans l'amélioration de ladite reprise économique.

B. Concernant la Zone de libre-échange du COMESA,

Note que l'adhésion à la ZLE du COMESA reste à 16 membres et **Exhorte** les États membres qui n'y participent pas à prendre les mesures nécessaires pour adhérer à la ZLE ;

Se félicite que les exportations intra-COMESA sont passées de 2,25 milliards USD en 2000 lorsque la ZLE a été établie à 13 milliards USD en 2021 ;

Note que le potentiel du commerce intra-COMESA est d'environ 100 milliards USD et **invite** les États membres à prendre les mesures nécessaires pour exploiter au maximum ce potentiel des échanges intra-COMESA ;

Note les progrès accomplis en ce qui concerne l'amélioration de la transparence et de l'efficacité dans la lutte contre les obstacles non tarifaires (ONT) au commerce et **exhorte** les États membres et le Secrétariat à continuer de renforcer les structures institutionnelles et les outils de signalement et de suivi des ONT pour relever un plus large éventail d'obstacles ;

Exhorte les États membres à accélérer la transposition dans les législations nationales et l'application des protocoles et règlements convenus sur l'élimination des ONT en vue de la réalisation maximale des avantages de la libéralisation du commerce ;

Note les progrès réalisés dans la mise en œuvre de *l'Initiative sur le petit commerce transfrontière* pour encourager la formalisation du petit commerce transfrontière informel, ce qui conduit à des recettes plus élevées pour les gouvernements et au renforcement de la sécurité avec comme résultat l'augmentation des revenus des commerçants ;

Note les progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Programme de facilitation du commerce* pour renforcer la gestion des frontières, accroître l'efficacité du dédouanement et réduire les coûts de transaction, entraînant ainsi une augmentation des échanges et des investissements intra-COMESA ;

Reconnait le soutien des partenaires au développement et de coopération, notamment l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, AfreximBank, la CNUCED, l'Organisation mondiale des douanes, entre autres, pour un appui continu à la mise en œuvre de divers instruments de facilitation des échanges, afin de surmonter les obstacles et d'accélérer le commerce et les investissements intrarégionaux ; et

Reconnait la nécessité d'éliminer tous les obstacles au commerce aux frontières dans la région du COMESA en explorant l'utilisation de la technologie qui pourrait faciliter le fonctionnement des postes-frontières sans arrêt.

C. S'agissant du dispositif de la Tripartite COMESA-EAC-SADC

Rappelle que l'Accord sur la Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC (ZLET) a été lancé en juin 2015 à Charm el-Cheikh (Égypte) ;

Reconnait l'importance de l'Accord tripartite pour résoudre les défis des adhésions multiples aux trois CER et pour défendre et accélérer le processus d'intégration continentale ;

Note l'adoption des lois et réglementations types du *Programme tripartite de facilitation du transport et du transit* pour faciliter le commerce transfrontière dans la région tripartite et **appelle** à ce qu'il soit étendu au niveau continental ;

Note que les 11 États membres/partenaires de la Tripartite suivants ont soumis des instruments de ratification : Botswana, Burundi, Égypte, Eswatini, Kenya, Namibie, Rwanda, Afrique du Sud, Ouganda, Zambie et Zimbabwe ;

Note que l'Accord tripartite n'a besoin que de 3 ratifications supplémentaires pour entrer en vigueur et **invite** les États membres du COMESA qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire ; et

Exhorte les Secrétariats du COMESA et de la ZLECAf, ainsi que les autres organismes régionaux à **collaborer** dans le cadre du renforcement de l'intégration continentale.

D. Concernant la promotion de la circulation des personnes, de la main d'œuvre et des services

Reconnait l'importance des services pour favoriser la production, la création d'emplois et les investissements étrangers directs et **exhorte** les États membres à libéraliser les divers secteurs afin de faciliter la production et la circulation de biens et de services dans la région ; et

Exhorte les États membres à supprimer toutes les restrictions à la circulation des personnes, de la main-d'œuvre et des biens et services à travers la région ainsi que l'exigence de visas et **appelle** à la reconnaissance mutuelle des qualifications afin de favoriser le commerce intrarégional et les investissements en vue de la pleine réalisation des avantages de l'intégration.

E. S'agissant du développement des infrastructures

Salue le soutien financier et technique fourni par les partenaires de coopération aux États membres et Secrétariat du COMESA en ce qui concerne les projets d'infrastructures ;

Note les progrès accomplis dans la mise en place d'un Projet de voie de navigation entre le Lac Victoria et la mer Méditerranée (VICMED) et la création de la ligne maritime pour les États insulaires du COMESA dans le cadre des efforts visant à améliorer la connectivité de surface ;

Encourage les États membres à harmoniser et à transposer dans leurs législations nationales les politiques de transport régionales adoptées, les réglementations économiques et les lignes directrices de protection des consommateurs élaborées par la Commission africaine de l'aviation civile applicables dans le cadre du marché unique du transport aérien en Afrique ; et

Salue les efforts déployés en vue de la création du Groupement d'énergie de l'Afrique de l'Est (EAPP) et le travail accompli par l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe dans l'établissement de lignes directrices régionales en vue de l'intégration des énergies renouvelables dans la région Afrique orientale, australe et océan Indien (AfOA-OI).

F. Concernant le genre et les affaires sociales

Note les progrès réalisés dans la mise en œuvre des initiatives d'autonomisation économique des femmes, des jeunes et de la justice sociale à travers la région et **encourage** leur inclusion dans la mise en œuvre de tous les programmes et initiatives du Programme d'intégration régionale.

G. S'agissant de l'agriculture, l'industrie et du développement du secteur privé

Note les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et **exhorte** les États membres à adopter des technologies et innovations qui consolident la productivité, la sécurité alimentaire, la valeur ajoutée et les investissements verts ;

Exhorte les États membres à accélérer la transposition de la Stratégie industrielle et du Plan d'action du COMESA 2017-2026 et à **promouvoir** les investissements conjoints dans la région ;

Encourage les États membres à promouvoir l'intensification de la productivité, la valeur ajoutée et la diversification des produits et des marchés comme une voie de transformation des économies des États membres et la création de possibilités d'emplois ; et

Approuve la Stratégie régionale de l'économie bleue du COMESA et **exhorte** les États membres à fournir tous les efforts afin d'adopter ladite stratégie au niveau national, la promouvoir et encourager les partenariats public-privé dans sa mise en œuvre.

H. Concernant les impacts du changement climatique sur l'environnement

Félicite le Président de la République et le gouvernement de la République de Zambie pour leur élection à la présidence du Groupe africain des négociateurs (AGN) de l'Accord de Paris pour 2022-2023 ;

Félicite le gouvernement de la République arabe d'Égypte d'avoir accueilli la COP27 en novembre 2022 et de s'associer aux résultats de la conférence ;

Reconnait la création d'un fonds pour les pertes et dommages comme une réalisation importante dans la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur pour les dommages causés par le changement climatique et demande sa mise en œuvre rapide ;

Exhorte le Comité de transition créé par la COP27 à fournir des recommandations pratiques et réalisables qui aideront les pays qui subissent des pertes et des dommages dus aux effets néfastes du changement climatique ;

Note avec préoccupation les effets néfastes des sécheresses et des cyclones induits par le changement climatique au cours de la période considérée, notant également le potentiel de ces risques à nuire à la dynamique de la paix et des conflits dans la région ;

Exprime sa profonde sympathie aux victimes du cyclone Freddy lors des inondations au Malawi, dans certaines parties de la Zambie et à Madagascar ainsi qu'aux victimes des inondations en République démocratique du Congo ;

Salue les gouvernements nationaux du COMESA et les organisations internationales qui ont répondu à l'appel d'assistance du Malawi afin de venir en aide aux victimes du cyclone Freddy ;

Explore les rôles potentiels du secteur privé dans le financement des ambitions d'action climatique et de croissance verte de la région, ainsi que les avantages des ressources naturelles énormes et inexploitées de l'Afrique pour une croissance inclusive et durable ;

Invite les États membres à entreprendre des réformes réglementaires et des incitations efficaces pour renforcer les investissements dans le climat et la croissance verte pour un développement inclusif et durable ; et

Encourage les partenaires internationaux à renforcer le soutien aux États membres dans les mesures d'adaptation afin de renforcer la résilience à long terme aux chocs du changement climatique.

I. Concernant la démocratie et la gouvernance

Félicite Son Excellence Monsieur Hassan Sheikh Mohamud pour son élection à la présidence de la République fédérale de Somalie ;

Encourage l'ONU, l'UA, l'IGAD et le COMESA à aider la Somalie à renforcer sa capacité à organiser les élections de 2026 au suffrage universel pour faciliter ainsi son adhésion aux meilleures pratiques internationales, tout en soutenant les aspirations du peuple somalien ; et

Félicite Son Excellence Monsieur William Samoei Ruto pour son élection en tant que cinquième Président de la République du Kenya et lui souhaite la bienvenue au sein de la Conférence du COMESA ;

Salue le peuple tunisien pour sa participation pacifique aux élections législatives et au référendum ; et

Exprime son appréciation au COMESA et à l'Union africaine pour le déploiement d'une mission conjointe d'observation des élections pour la préparation et le déploiement d'une mission d'observation des élections générales ainsi que d'une mission d'évaluation pré-électorale.

J. Concernant la paix et la stabilité

Souligne l'importance de la paix, de la sécurité et de la stabilité pour la création d'un environnement propice à l'investissement, au développement économique et à une intégration viable pour la région ;

Réitère son soutien à un processus inclusif dirigé et pris en charge par les Libyens eux-mêmes sous les auspices des Nations Unies ;

Salue la création du Comité conjoint 6+6 et **exhorte** ce dernier à régler les questions restantes, notamment pour finaliser la base juridique en vue de la tenue des élections et parvenir à un consensus sur les critères d'éligibilité des candidats aux élections et **invite** toutes les parties par conséquent à négocier de bonne foi dans un esprit de compromis ;

Invite les Forces armées soudanaises (SAF) et les Forces de soutien rapide (FSR) à embrasser le dialogue pour résoudre leurs différends dans l'intérêt du peuple soudanais et de la région et **réitère** la nécessité d'un cessez-le-feu permanent et de la reprise du processus politique dès que possible ;

Prend note des Soudanais qui fuient le conflit, **exprime** son appréciation aux pays voisins qui accueillent des réfugiés et **invite** les États membres du COMESA, la communauté internationale et les agences humanitaires à apporter leur soutien aux réfugiés soudanais ;

Félicite le Gouvernement de la République fédérale d'Éthiopie et le Front de libération des peuples du Tigré pour leur engagement et participation aux pourparlers de paix qui ont abouti à la signature de l'accord de cessation des hostilités le 2 novembre 2022; **Félicite** également le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour ses plans visant à entamer un processus de dialogue national en vue d'identifier les causes profondes des questions litigieuses susceptibles de conduire à des conflits ou à des crises et **appelle** les autres pays de la région à adopter la même approche pour renforcer l'unité nationale ; et

Nomme 6 membres du Comité des Sages du COMESA pour un mandat de 4 ans.

K. S'agissant de la sécurité

Condamne fermement la poursuite des attaques et des meurtres de civils dans l'est de la République démocratique du Congo par le M23 et d'autres groupes armés, notamment les ADF, les FDLR et la CODECO ;

Se félicite de la création de la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EACRF) dans le cadre des efforts visant à ramener la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo ; **salue** les pays contributeurs de troupes à savoir : le Burundi, le Kenya, le Soudan du Sud et l'Ouganda pour leur engagement et leurs sacrifices et **salue** également la mise en place du mécanisme de surveillance et de vérification de l'EAC ;

Salue également la décision de la SADC de déployer une force de la SADC dans l'est de la République démocratique du Congo et d'encourager sa coordination avec l'EACRF et d'autres forces opérant dans la région ;

Exhorte les États membres à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que leurs cadres juridiques et réglementaires de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT) sont conformes aux normes internationales du Groupe d'action financière (GAFI) ; et

Appelle le Secrétariat du COMESA à élaborer une politique et une stratégie sur les crimes transnationaux organisés couvrant un large éventail d'aspects, y compris le blanchiment d'argent.

L. Concernant le développement du secteur privé

Demande l'élaboration d'une stratégie régionale de développement du secteur privé pour une implication et une participation efficaces du secteur privé dans le programme d'intégration du Secrétariat du COMESA et du Conseil des opérateurs économiques du COMESA ;

Encourage l'élaboration et l'harmonisation des normes continentales à travers des efforts de collaboration entre le Secrétariat du COMESA, les États membres et l'Organisation africaine de normalisation (ORAN) ;

Appelle les États membres à adopter des partenariats public-privé afin de combler les déficits de financement en ce qui concerne le développement des infrastructures de connectivité terrestre, maritime et aérienne, les investissements verts et l'adaptation aux effets du changement climatique ; et

Reconnait l'importance du tourisme comme principal moteur de la croissance économique nationale, du développement des entreprises et de la création d'emplois, et **invite** les États membres à identifier des produits touristiques de niche et à adopter l'esprit du développement intégré du tourisme.

M. S'agissant des partenaires de coopération

Exprime son appréciation aux partenaires de développement et de coopération et les **exhorte** à continuer d'appuyer le COMESA ; et

Encourage les partenaires de développement et de coopération à établir des structures de coordination appropriées pour **l'harmonisation et la coordination** des divers programmes et activités afin d'assurer **la complémentarité et l'utilisation efficace** des ressources.

N. Concernant l'appui des États membres du COMESA, des organes, institutions et agences spécialisées

Note avec appréciation la contribution apportée par les États membres du COMESA, les organes, institutions et agences spécialisées dans la promotion du Programme d'intégration du COMESA.

O. Concernant les affaires monétaires

Appelle l'Institut monétaire du COMESA et la Chambre de compensation du COMESA à collaborer avec l'Afreximbank pour accélérer les systèmes régionaux de paiement et de règlement (SRPR) par l'utilisation de monnaies locales, au fur et à mesure que des progrès sont réalisés en vue de l'adoption d'une monnaie unique à l'échelle continentale.

P. Concernant la Direction générale

Renouvelle le contrat de S.E. Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe (République de Zambie) en tant que Secrétaire générale du COMESA pour un second mandat de 5 ans ;

Renouvelle le contrat de M. Dev Haman (République de Maurice) en tant que Secrétaire général adjoint--Administration et Finances du COMESA pour un second mandat de 5 ans ; et

Nomme Ambassadeur Mohamed Kadah (République arabe d'Égypte) comme Secrétaire général adjoint--Programmes du COMESA pour un premier mandat de 5 ans et lui **fait prêter serment**.

Q. Concernant le Siègne du COMESA

Prend note du terrain offert par la République de Zambie au Secrétariat du COMESA pour la construction d'un nouveau Siègne ;

Demande au Secrétariat d'accélérer la construction de son Siègne par une collaboration accrue avec le pays hôte ; et

Exhorte le gouvernement de la République de Zambie à conduire et à soutenir le processus de construction du Siègne du COMESA.

R. S'agissant des Prix Médias du COMESA 2022

Décerne les Prix Médias du COMESA 2022 aux personnes suivantes :

Carolyn Jemutai Tomno (Kenya), Rakotomiarintsoa Nirina Lalao Claude (Madagascar), Hany Fouad (Égypte) et Gerald Tenywa (Ouganda).

S. Lieu du prochain Sommet

Le 23^e Sommet de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du COMESA se tiendra en République du Burundi.

Le 24^e Sommet de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du COMESA se tiendra au Royaume d'Eswatini.

T. Clôture du Sommet

La Conférence **adopte** son Communiqué Final tel que lu par la Secrétaire générale du Marché commun.

U. Motion de remerciements

Le Vice-président de la Conférence du COMESA, Son Excellence M. Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi, **présente** la motion de remerciements.

V. Déclaration finale

Le Président de la Conférence du COMESA, Son Excellence M. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie, remercie tous ses homologues chefs d'État et de gouvernement pour leur présence et leur participation au Sommet. Il les invite à travailler ensemble pour contribuer efficacement au renforcement de l'intégration de l'Afrique afin de répondre aux aspirations des populations. Il leur souhaite un bon voyage de retour dans leurs pays respectifs et prononce la clôture du 22^e Sommet.

FAIT à Lusaka, République de Zambie, **le huitième jour de juin 2023**, en langues arabe, anglaise et française, et tous les textes faisant également foi.